



IDEAL WORK

Revision n. 1

Du 29/05/2019

Imprimé le 28/08/2019

Page n. 1/10

IDEAL-SKIN

Fiche de données de sécurité

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: IDEAL-SKIN
Dénomination

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: IDEAL WORK SRL
Adresse: Via Kennedy, 52
Localité et Pays: 31030 Vallà di Riese Pio X (TV)
Italie
tél. +39 423 /4535
fax +39 423 /748429
Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: sicurezza@idealwork.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à: Centre antipoison de :
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de
Angers 4 Rue Larrey
Angers
Téléphone: +33 2 41 35 33 30
Fax: +33 2 41 35 55 07
Numéro d'appel d'urgence: +33 2 41 48 21 21

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé dangereux en vertu des dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP).
Toutefois, le produit contenant des substances dangereuses en concentration telles que spécifiées dans la section 3, nécessite une fiche de données de sécurité comportant des informations adéquates, conformément au règlement (UE) 2015/830.
Classification et indications de danger:

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et à ses modifications et ajustements ultérieurs.

Pictogrammes de danger: -

Avertissements: -

Indications de danger:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 contient, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [n° CE. 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [n° CE. 220-239-6] (3: 1)
Peut provoquer une réaction allergique.

Conseil de sécurité:

-

COV (directive 2004/42 / CE):

Primaire.

COV exprimé en g / litre de produit prêt à l'emploi: 16,57
Limite maximale: 30.00

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB dans un pourcentage supérieur à 0,1%.



IDEAL WORK

Revision n. 1

Du 29/05/2019

Imprimé le 28/08/2019

Page n. 2/10

IDEAL-SKIN

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Il contient:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
2--butoxyéthanol		
CAS 111-76-2	$1 \leq x < 1,5$	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE 203-905-0		
INDEX 603-014-00-0		
Nr. Reg. 01-2119475108-36		
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [n ° CE. 220-239-6] (3: 1)		
CAS 55965-84-9	$0 \leq x < 0,0015$	Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1
CE 611-341-5		
INDEX 613-167-00-5		

Le texte complet des indications de danger (H) est présenté à la section 16 de la fiche.

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Enlevez toutes les lentilles de contact. Laver immédiatement à grande eau pendant au moins 30 à 60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consultez un médecin immédiatement.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Prendre une douche immédiatement. Consultez un médecin immédiatement.

INGESTION: Donnez à boire de l'eau autant que possible. Consultez un médecin immédiatement. Ne faites pas vomir sauf autorisation expresse de votre médecin.

INHALATION: Appeler un médecin immédiatement. Amener le sujet à l'air frais, loin du lieu de l'accident. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Prenez les précautions appropriées pour le sauveteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique sur les symptômes et les effets causés par le produit n'est connue.

4.3. Indication de la nécessité de consulter immédiatement un médecin et traitements spéciaux

Information non disponible

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: dioxyde de carbone, mousse, poussière et eau pulvérisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON ADAPTÉS

Personne en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

RISQUES DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Recommandations pour les pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidissez les récipients avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Portez toujours le matériel de protection incendie complet. Recueillir les eaux d'extinction qui ne doivent pas être rejetées dans les égouts. Jetez l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les restes du feu conformément à la réglementation en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements de lutte contre les incendies tels que: appareils respiratoires à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), produits ignifuges (EN469), gants anti-feu (EN 659) et bottes de pompier (HO A29 ou A30)

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêtez la fuite s'il n'y a pas de danger.

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuel visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables tant pour les travailleurs impliqués dans le travail que pour les interventions d'urgence.



IDEAL WORK

IDEAL-SKIN

Revision n. 1

Du 29/05/2019

Imprimé le 28/08/2019

Page n. 3/10

6.2. Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface et les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de remédiation

Passez l'aspirateur dans un récipient approprié. Évaluez la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit en vérifiant la section 10. Absorbés le reste avec un matériau absorbant inerte.

Assurer une ventilation adéquate de la zone touchée par la perte. L'élimination du matériel contaminé doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Toutes les informations concernant la protection personnelle et l'élimination sont données dans les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulez le produit après avoir consulté toutes les autres sections de cette fiche de données de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Enlevez les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où vous mangez.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker uniquement dans le conteneur d'origine. Gardez les conteneurs fermés dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil. Conservez les conteneurs à l'écart de tout produit incompatible en vérifiant la section 10.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Information non disponible

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références normatives:

ITA	Italie	Décret législatif ITA Italie du 9 avril 2008, n° 81
EU	OEL EU	EU OEL Directive européenne (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161 / UE; Directive 2006/15 / CE; Directive 2004/37 / CE; Directive 2000/39 / CE; Directive 91/322 / CEE..

2- butoxyéthanol

Valeur limite seuil

Type	Pays	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	ITA	98	20	246	50	PELLE
OEL	EU	98	20	246	50	PELLE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	8,8	mg/l
Valeur de référence dans l'eau de mer	0,88	mg/l
Valeur de référence pour les sédiments en eau douce	34,6	mg/kg
Valeur de référence pour les sédiments dans l'eau de mer	3,46	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, libération intermittente	9,1	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes	463	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (intoxication secondaire)	20	mg/kg
Valeur de référence pour le compartiment terrestre	2,33	mg/kg

Santé - Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Aiguë locale	Aiguë systémique	Aiguë locale	systémique Aiguë	locale Aiguë	systémique Aiguë	locale chronique	systémique chronique
Orale		26,7 mg/kg/d		6,3 mg/kg/d				
Inhalation	426 mg/m3		147 mg/m3	59 mg/m3	246 mg/m3	1091 mg/m3		98 mg/m3
Dermique		89 mg/kg/d		75 mg/kg/d		89 mg/kg/d		125 mg/kg/d

Légende:



IDEAL WORK

Revision n. 1
Du 29/05/2019
Imprimé le 28/08/2019
Page n. 4/10

IDEAL-SKIN

C) = PLAFOND; INALAB = fraction inhalable; RESPIR = fraction respirante; TORAC = fraction thoracique.

VND = danger identifié, mais pas de DNEL / PNEC disponible; AEN = pas d'exposition attendue; NPI = pas de danger identifié.

2-butoxyéthanol

La substance peut être absorbée par la peau.

8.2. Contrôles de l'exposition

Considérant que le recours à des mesures techniques adéquates doit toujours prévaloir sur les équipements de protection individuelle, assurer une bonne ventilation des lieux de travail grâce à une aspiration locale efficace.

Pour le choix des équipements de protection individuelle, demandez conseil à vos fournisseurs de produits chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent porter le marquage CE attestant de leur conformité aux réglementations en vigueur.

PROTECTION DES MAINS

Matériaux appropriés également pour contact direct et prolongé (Recommandations: facteur de protection 6, correspondant à un temps de perméation supérieur à 480 minutes selon EN 374): caoutchouc butyle - 0,7 mm d'épaisseur

En raison de la grande variété de types, les instructions d'utilisation du fabricant doivent être respectées.

Informations complémentaires: les informations sont basées sur les tests des fournisseurs de la substance, sur des données bibliographiques et sur les informations des fabricants de gants ou sont obtenues, par analogie, à partir de substances de composition similaire. Il convient de garder à l'esprit que, en raison de divers facteurs (par exemple la température), la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être considérablement inférieure au temps de perméation détecté par les tests.

PROTECTION DE LA PEAU

Porter des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Laver à l'eau et au savon après avoir enlevé les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Nous recommandons de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. Norme EN 166).

PROTECTION RESPIRATOIRE

Si la valeur seuil (par exemple TLV-TWA) de la substance ou d'une ou plusieurs des substances présentes dans le produit est dépassée, il est conseillé de porter un masque avec un filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) doit être respectée. être choisi en fonction de la limite de concentration d'utilisation. (réf. norme EN 14387). S'il y a des gaz ou des vapeurs de nature différente et / ou des gaz ou des vapeurs avec des particules (aérosols, fumées, brouillards, etc.), des filtres de type combiné doivent être fournis.

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire est nécessaire si les mesures techniques adoptées ne suffisent pas pour limiter l'exposition du travailleur aux valeurs seuils prises en compte. La protection offerte par les masques est cependant limitée.

Si la substance considérée est inodore ou si son seuil olfactif est supérieur au TLV-TWA relatif et, en cas d'urgence, portez un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (réf. Norme EN 137) ou un appareil respiratoire, air extérieur (réf. norme EN 138). Pour le choix correct du dispositif de protection respiratoire, reportez-vous à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions provenant des processus de production, y compris celles provenant des équipements de ventilation, doivent être vérifiées pour vérifier leur conformité aux réglementations en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique	liquide épais	
Couleur	pas disponible	
Odeur	caractéristique	
Seuil d'odeur	négligeable	
pH	8	
Point de fusion ou de congélation	pas applicable	Raison du manque de données: le mélange n'est pas solide
Point d'ébullition initial	pas disponible	
Plage d'ébullition	pas applicable	
Point d'éclair	> 60 °C	
Taux d'évaporation	négligeable	
Inflammabilité des solides et des gaz	pas applicable	Raison du manque de données: en raison de la nature du produit
Limite inférieure d'inflammabilité	pas applicable	Raison du manque de données: il n'y a pas de substances inflammables
Limite supérieure d'inflammabilité	pas applicable	Raison du manque de données: aucune substance inflammable n'est présente.



IDEAL WORK

Revision n. 1

Du 29/05/2019

Imprimé le 28/08/2019

Page n. 5/10

IDEAL-SKIN

Limite inférieure d'explosivité	pas applicable	Raison du manque de données: Aucune substance ne présente de risque d'explosion.
Limite supérieure d'explosivité	pas applicable	Raison du manque de données: aucune substance ne présente un risque d'explosion
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité de vapeur	pas disponible	
Densité relative	1,2	
Solubilité	partiellement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol / eau	pas disponible	
Température d'auto-inflammation	pas applicable	Raison pour laquelle les données sont manquantes: Aucune substance ne s'enflamme spontanément
Température de décomposition	pas disponible	
Viscosité	pas disponible	
Propriétés explosives	Le produit ne présente pas de risque d'explosion	
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas réactif (non oxydant).	

9.2. Autres informations

Matière solide totale (250 ° C / 482 ° F) 0,11%
COV (directive 2004/42 / CE): 1,38% - 16,57 g / litre
COV (carbone volatil): 0,84% - 10,09 g / litre

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'y a pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les métaux légers avec formation d'hydrogène. Réactions avec les agents oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Aucun en particulier. Cependant, suivez les précautions d'usage contre les produits chimiques.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières à éviter: oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Information non disponible

SECTION 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit lui-même, les dangers potentiels du produit de santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, conformément aux critères définis par la législation de référence pour la classification.

Par conséquent, tenez compte de la concentration des substances dangereuses individuelles éventuellement mentionnées dans la section. 3, pour évaluer les effets toxicologiques découlant de l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

2-butoxyéthanol

Toxicité modérée après une ingestion unique. L'inhalation d'un mélange vapeur-air hautement saturé ne constitue pas un risque aigu. L'Union européenne (UE) a classé la substance comme "nocive par inhalation". Pratiquement non toxique pour un contact cutané unique. L'Union européenne (UE) a classé cette substance comme «nocive» en raison d'une exposition cutanée.

DL50 souris (ntrapéritonéale): 1 174 mg / kg

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Information non disponible

Informations sur les voies d'exposition probables

Information non disponible



IDEAL WORK

Revision n. 1

Du 29/05/2019

Imprimé le 28/08/2019

Page n. 6/10

IDEAL-SKIN

Effets immédiats, différés et chroniques découlant d'une exposition à court et à long terme
Information non disponible

Effets interactifs
Information non disponible

TOXICITÉ AIGUË

CL50 (Inhalation) du mélange:

> 20 mg / l

DL50 (oral) du mélange:

> 2000 mg / kg

DL50 (cutanée) du mélange:

> 2000 mg / kg

2-butoxyéthanol

DL50 (voie orale) 1300 mg / kg Cochon d'Inde. Méthode similaire à OCDE 401

DL50 (cutanée) > 2000 mg / kg Cochon d'Inde. OCDE 402

CL50 (Inhalation) > 400 ppm / 7h de cochon d'Inde. Test comparable à OECD 403, La vapeur a été testée

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [n ° CE. 220-239-6] (3: 1)

DL50 (orale) 100 mg / kg Conversion en estimation aiguë de la toxicité ponctuelle

DL50 (cutanée) 300 mg / kg Conversion en estimation aiguë de la toxicité ponctuelle

CL50 (Inhalation) 0.31 mg / l / 4h Rat

CORROSION DE LA PEAU / IRRITATION DE LA PEAU

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-butoxyéthanol

Irritant en contact avec la peau.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [n ° CE. 220-239-6] (3: 1)

Provoque des brûlures.

IRRITATION GRAVE DES YEUX / DES YEUX

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-butoxyéthanol

Irritant par contact avec les yeux. Test réalisé sur le lapin (OCDE 405)

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [n ° CE. 220-239-6] (3: 1)

Risque de lésions oculaires graves.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique Contient: Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [CE no. 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [n ° CE. 220-239-6] (3: 1)

2-butoxyéthanol

Espèce: cochon d'inde

Méthode: OCDE 406

Résultats: non sensibilisant

Sensibilisation de la peau

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [n ° CE. 220-239-6] (3: 1)

Voie d'exposition: voie cutanée

Espèce: cochon d'inde

Résultat: peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

MUTAGENICITE SUR CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-butoxyéthanol

La substance n'était pas mutagène chez les bactéries. La substance n'était pas mutagène en culture cellulaire chez les mammifères. La substance n'était pas génotoxique dans les cultures de cellules de mammifères. La substance n'a montré aucun effet mutagène lors d'expériences sur des mammifères.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-butoxyéthanol

Indications d'un éventuel effet cancérogène lors d'essais sur des animaux. Une preuve concrète d'un risque cancérogène élevé chez l'homme n'a pas encore été prise. Groupe IARC 3 (ne peut pas être classé dans la cancérogénicité humaine).



IDEAL WORK

Revision n. 1

Du 29/05/2019

Imprimé le 28/08/2019

Page n. 7/10

IDEAL-SKIN

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR LES ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR LES ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-butoxyéthanol

Il endommage les cellules sanguines. En raison du mécanisme d'action spécifique à l'espèce, ces effets ne sont pas attendus chez l'homme.

DANGER EN CAS D'ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SECTION 12. Informations écologiques

En l'absence de données spécifiques sur la préparation, utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Évitez de disperser le produit dans le sol ou les cours d'eau. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint les cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation. Prendre des mesures pour minimiser les effets sur l'aquifère.

12.1. toxicité

2-butoxyéthanol

Le produit n'est probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. D'après les données d'études de toxicité chronique à long terme, il est très peu probable que le produit soit nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction correcte de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique ne doit pas compromettre l'activité de dégradation des boues activées.

Microorganismes / Effets sur les boues activées:

Limite de concentration toxique (16 h) > 700 mg / l, *Pseudomonas putida* (DIN 38412 partie 8, statique)

2-butossietanolo

LC50 - Poisson

1474 mg/l/96h *Oncorhynchus mykiss*. OECD 203, statique

EC50 - Crustacés

1550 mg/l/48h *Daphnia magna*. OECD 202, statique

EC50 - Algues / plantes aquatiques

1840 mg/l/72h Taux de croissance. *Pseudokirchneriella subcapitata*. OCDE 201, statique

NOEC Poisson chronique

> 100 mg/l *Brachydanio rerio*. OECD 204, semi-statique. 21 d

NOEC Crustacés chroniques

100 mg/l *Daphnia magna*. OECD 211, semi-statique. 21 d

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [n ° CE. 220-239-6] (3: 1)

LC50 - Poisson

0,58 mg/l/96h *Danio rerio*

EC50 - Crustacés

1,02 mg/l/48h *Daphnia magna*

EC50 - Algues / plantes aquatiques

0,379 mg/l/72h Espèce: *Pseudokirchneriella subcapitata*. Méthode: OECD TG 201

EC10 - Algues / plantes aquatiques

0,188 mg/l/72h Espèce: *Pseudokirchneriella subcapitata*. Méthode: OECD TG 201

12.2. Persistance et dégradabilité

2-butoxyéthanol

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).

Considérations relatives à l'élimination:

Formation de 90% de CO₂ de la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69 / CEE, C.4-C) (boues activées, aérobies)

2-butoxyéthanol

Rapidement dégradable

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [n ° CE. 220-239-6] (3: 1)

Hydrosolubilité 3000 g / l à 20 ° C Source ECHA

PAS rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-butoxyéthanol

Coefficient de partage: n-octanol / eau

0,81 Log Kow La donnée correspond à la forme non dissociée de la substance



IDEAL WORK

Revision n. 1

Du 29/05/2019

Imprimé le 28/08/2019

Page n. 8/10

IDEAL-SKIN

Miscela di: 5-cloro-2-metil-2H- isotiazol-3-one [EC no. 247-500-7] e 2-metil-2H- isotiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)
Coefficient de partage: n-octanol / eau

0,75 Log Kow Source: ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

2-butoxyéthanol

Coefficient de partage: sol / eau

0,45 Calculé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB dans un pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets indésirables

Information non disponible

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réutiliser, si possible. Les résidus du produit en tant que tel doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une entreprise de gestion des déchets agréée, conformément aux réglementations nationales et locales.

EMBALLAGE CONTAMINÉ

Les emballages contaminés doivent être envoyés pour récupération ou élimination conformément aux réglementations nationales en matière de gestion des déchets.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Le produit ne doit pas être considéré comme dangereux au regard des dispositions en vigueur concernant le transport de marchandises dangereuses par route (AD), par chemin de fer (RID), par mer (Code IMDG) et par air (IATA).

14.1. Numéro UN

Non applicable

14.2. Nom d'expédition UN

Non applicable

14.3. Classes de danger liées au transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Dispositions législatives et réglementaires en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Catégorie Seveso - Directive 2012/18 / CE: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n ° 1907/2006
aucun

Substances figurant sur la liste des candidats (Art. 59 du règlement REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC dans un pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH)

aucun

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012:

aucun

Substances soumises à la Convention de Rotterdam:

aucun

Substances soumises à la Convention de Stockholm:

aucun



IDEAL WORK

IDEAL-SKIN

Revision n. 1

Du 29/05/2019

Imprimé le 28/08/2019

Page n. 9/10

Bilans de santé
Information non disponible

COV (directive 2004/42 / CE):

Primaire.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances contenues suivantes:

2-butoxyéthanol

SECTION 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) mentionnées aux paragraphes 2-3 de la fiche:

Tox aiguë. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2
Tox aiguë. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Tox aiguë. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
H330	Mortel par inhalation
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique en contact avec la peau.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif au contact de la peau.
H332	Nocif par inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

LÉGENDE:

- ADR: accord européen pour le transport de marchandises dangereuses par route
- NUMÉRO CAS: Numéro du service de résumé chimique
- CE50: concentration qui concerne 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans ESIS (archive européenne des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: niveau dérivé sans effet
- EmS: Calendrier d'urgence
- SGH: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport de marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international
- IC50: concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses
- OMI: Organisation Maritime Internationale
- INDEX NUMBER: numéro d'identification figurant à l'annexe VI du CLP
- CL50: concentration létale 50%
- DL50: dose létale à 50%
- OEL: Niveau d'exposition professionnelle
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique selon REACH
- PEC: concentration environnementale prévisible
- PEL: niveau d'exposition prévisible
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: règlement CE 1907/2006



IDEAL WORK

IDEAL-SKIN

Revision n. 1

Du 29/05/2019

Imprimé le 28/08/2019

Page n. 10/10

- RID: règlement pour le transport international de marchandises dangereuses par train
- TLV: valeur limite seuil
- TLV CEILING: Concentration à ne pas dépasser pendant toute exposition professionnelle.
- TWA STEL: limite d'exposition à court terme
- TWA: limite d'exposition moyenne pondérée
- COV: composé organique volatil
- vPvB: très persistant et très bioaccumulable selon REACH
- WGK: Classe de danger pour le milieu aquatique (Allemagne).

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII. Atp. CLP).
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- L'indice Merck. - 10ème édition
 - Manipulation de la sécurité chimique
 - INRS - Fiche Toxicologique (fiche toxicologique)
 - Patty - Hygiène industrielle et toxicologie
 - N.I. Sax - Propriétés dangereuses des matériaux industriels-7, édition 1989
 - Site web IFA GESTIS
 - Site web de l'Agence ECHA
 - Base de données sur les modèles de FDS des substances chimiques - Ministère de la Santé et Institut national de la santé

Note à l'utilisateur:

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

Étant donné que l'utilisation du produit ne relève pas de notre contrôle direct, l'utilisateur est tenu de respecter les lois et réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité sous sa propre responsabilité. Aucune responsabilité n'est assumée pour une utilisation inappropriée.

Fournir une formation adéquate au personnel impliqué dans l'utilisation de produits chimiques.

Changements par rapport à la révision précédente

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01/02/08/09/11/12.